

Centre hospitalier régional universitaire de Tours
Direction Générale

DECISION
portant délégation de signature
DG DS 033-2024

La Directrice Générale,

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35 et R6143-38,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la Fonction Publique Hospitalière,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi N° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu la décision, en date du 1^{er} septembre 2017, nommant Madame Catherine PERICHAUD, attachée d'administration hospitalière, au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, à compter du 1^{er} septembre 2017,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Madame Catherine PERICHAUD, attachée d'administration hospitalière, est responsable du service administratif au sein de la Direction du Patrimoine, du Biomédical et des Services Techniques. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique de Monsieur Ivy MOUCHEL, ingénieur général hospitalier en charge de cette direction. A ce titre, et en cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Patrimoine, du biomédical et des services techniques, elle reçoit délégation, au nom de la Directrice Générale, pour signer les documents relatifs à l'administration et la gestion financière de la copropriété sise 18 rue Jules Charpentier à Tours, à titre de syndic bénévole.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la Santé Publique.

Tours, le 10 juin 2024

La Directrice Générale,

Floriane RIVIERE